

**DE L'AFFRANCHISSEMENT DES
ESCLAVES ET DE SES RAPPORTS
AVEC LA POLITIQUE ACTUELLE;
POUR FAIRE SUITE À ESCLAVAGE
ET TRAITE**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649767526

De l'Affranchissement des Esclaves et de Ses Rapports avec la Politique Actuelle; Pour Faire Suite à Esclavage et Traite by Agénor de Gasparin

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

AGÉNOR DE GASPARIN

**DE L'AFFRANCHISSEMENT DES
ESCLAVES ET DE SES RAPPORTS
AVEC LA POLITIQUE ACTUELLE;
POUR FAIRE SUITE À ESCLAVAGE
ET TRAITE**

DE L'AFFRANCHISSEMENT
DES ESCLAVES

ET DE SES RAPPORTS AVEC LA POLITIQUE ACTUELLE.

Recueil.

Lorsqu'en publiant *Esclavage et Traite*, je me déterminai à développer et à défendre un plan d'émancipation qui heurtait de front toutes les idées reçues, qui, à son apparition, devait avoir contre lui l'exemple récent de l'Angleterre, les théories universellement adoptées par la presse, les vœux manifestés par les principaux abolitionnistes, les engagements pris à la tribune par la plupart de nos hommes d'état; lorsque, frappé de la légèreté et de l'indifférence avec lesquelles se traitaient, en France, de pareilles questions, j'osai demander à notre politique quelle part d'influence elle accordait au sens moral; lorsque j'accusai cette politique de mutiler les intelligences, de dégrader les cœurs, de trahir les intérêts mêmes qu'elle semblait vouloir protéger exclusivement, et d'entasser fautes sur fautes, au nom d'une habileté prétendue; lorsque

je signalai la doctrine absolue du *devoir* comme le seul remède à tant de maux ; lorsque j'engageai les honnêtes gens de tous les partis à se rallier autour de cette doctrine, à se réunir dans l'exclusion inflexible de tous les mauvais moyens et de tous les hommes décriés, à penser, à juger, à agir dorénavant pour leur propre compte et par leurs propres lumières, à former ainsi un parti en dehors et au-dessus des partis, à opposer une digue inébranlable aux progrès menaçants de la corruption publique ; je ne me dissimulais pas les difficultés de la tâche que j'entreprenais de remplir, j'en connaissais toutes les obligations.

Je savais qu'en entrant dans la carrière, je prenais l'engagement de la parcourir jusqu'au bout ; qu'en écrivant une première fois, je prenais l'engagement d'écrire encore. Je savais que nul ici-bas, quelque grande que soit l'autorité de sa parole, ne peut se passer de la persévérance, pour faire prévaloir la vérité ; et je me rendais la justice de penser que j'en avais besoin plus que personne. Je savais que, lancer un livre dans le public, ce n'était rien faire, si les principes de ce livre n'étaient incessamment reproduits, commentés, soutenus. Je savais que j'aurais à lutter, et contre la répugnance que j'éprouve à parler moi-même de mes idées, et contre ce sentiment de paresse naturelle qui nous

porte à considérer notre rôle comme fini, quand nous avons une fois exprimé une conviction, chargée désormais de faire seule son chemin dans le monde.

Les engagements que je prenais alors, je commence à les tenir aujourd'hui. L'occasion est trop belle pour que je la néglige. Depuis l'ouverture de la session des Chambres françaises, les esprits fatigués du spectacle de tant d'intrigues sans résultats, se reportent avec une attention plus sérieuse sur la question générale de la morale appliquée à la politique ; et d'un autre côté, la question spéciale de l'affranchissement des esclaves est sur le point de subir l'épreuve d'une discussion solennelle.

Le moment est donc venu d'examiner de nouveau ces deux questions, de chercher quelle influence doivent exercer sur leur solution les éléments nouveaux que les six derniers mois viennent de fournir. J'essaierai de resserrer ces observations dans les plus étroites limites ; j'écarterai les détails, pour m'attacher aux points de vue principaux. Mon but n'est pas de répéter ici ce que j'ai dit à une autre époque, mais d'interroger les documents et les faits qui sont survenus depuis.

J'ose espérer que la *Bibliothèque universelle de Genève* ne refusera pas d'ouvrir ses colonnes à cet appendice d'un livre qu'elle a accueilli avec bien-

veillance. Sous l'affranchissement des esclaves français, sous l'appréciation de la politique française, elle saura voir des intérêts plus généraux, les intérêts de la civilisation européenne, à la défense desquels elle s'est si noblement vouée.

Peu de jours après la publication d'*Esclavage et Traite*, M. de Rémusat lut à la Chambre des députés le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Passy, sur l'émancipation des noirs de nos colonies. Ce travail, remarquable à tous égards, mérite surtout de fixer l'attention, comme base officielle de la discussion qui va s'ouvrir.

Ses conclusions ont dû réjouir la plupart des partisans de l'émancipation. Il semble même que je devrais les accepter avec reconnaissance, car elles coïncident sur plusieurs points essentiels avec les propositions que j'ai présentées moi-même.

J'avais demandé qu'on soumit le ministre de la marine à l'obligation de présenter le crédit jugé nécessaire chaque année pour l'exécution des mesures relatives à l'affranchissement ;

La commission propose de déclarer que les dépenses auxquelles donneront lieu les mesures destinées à préparer l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, seront des dépenses de l'état, et qu'en conséquence, elles seront portées, chaque

année, par les lois de finances, au budget du ministre de la marine et des colonies.

J'avais demandé l'accroissement des ressources d'instruction et d'éducation religieuse ;

La commission propose de consacrer une partie des sommes votées par les Chambres à l'extension du service religieux et à la propagation de l'instruction primaire.

J'avais demandé l'établissement d'un état civil pour les esclaves, et la célébration de leur mariage civil ;

La commission propose de faire régler par des ordonnances royales : 1^o les formes dans lesquelles seront célébrés et constatés les mariages des personnes non libres, ainsi que leurs effets civils ; 2^o les cas où l'administration publique pourra autoriser le mariage entre les personnes non libres, à défaut de l'autorisation de leurs maîtres.

J'avais demandé qu'on reconnût l'esclave propriétaire de son pécule ;

La commission propose d'attribuer à des ordonnances royales, la détermination des cas dans lesquels l'esclave aura la disposition de son pécule.

J'avais demandé qu'on admît le principe du rachat forcé ;

La commission propose de faire décider par des ordonnances royales, à quelles conditions l'es-

clave aura le droit de racheter sa liberté à prix d'argent.

J'avais demandé l'établissement de commissaires vérificateurs, chargés de visiter et de surveiller les plantations ;

La commission propose d'établir, dans les colonies, un service d'inspection, à l'effet de veiller à l'exécution de toutes les mesures prises pour préparer l'abolition de l'esclavage.

J'avais demandé que le ministre de la marine fût tenu de rendre un compte annuel et détaillé de l'application de la loi ;

La commission propose de lui imposer le même devoir.

Et cependant, il y a un abîme entre le système de la commission et celui que j'ai présenté. Et cependant, je suis dans la nécessité de combattre le rapport de M. de Rémusat, et de déclarer, qu'à mon avis, s'il est inspiré par les sentiments les plus généreux, s'il marque à certains égards un progrès véritable de la discussion, s'il hâte, en un mot, l'adoption du principe de l'affranchissement, il menace d'en compromettre l'application.